



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Année 2024

Rapport à la disposition du public sur www.grand-albigeois.fr et dans les communes adhérentes

Rapport établi conformément à la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et au décret d'application n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets



A Présentation	4
A.1 Un territoire	4
A.2 La population	4
B Compétences exercées	5
B.1 Contexte	5
B.2 Organisation et modalités spécifiques	6
C L'activité sous le prisme de l'économie circulaire	7
C.1 Offre des acteurs économiques	8
C.1.1 Achats durables	8
C.1.2 Nouveaux modèles économiques	8
C.2 Demande et comportement des consommateurs	9
C.2.1 Consommation responsable	9
C.2.2 Allongement de la durée d'usage	10
C.2.3 Indicateurs globaux de prévention	12
C.3 Gestion des déchets	13
C.3.1 Organisation du service public	13
C.3.1.1 La Zone A	13
C.3.1.2 La Zone B	13
C.3.1.3 La Zone C	13
C.3.2 Equipements publics relatifs à la gestion des déchets	14
C.3.2.1 Présentation des unités de traitement des déchets résiduels	14
C.3.2.2 Fiche signalétique du bioréacteur de Labessière Candeil	14
C.3.2.3 Fiche signalétique de la station de transfert de Ranteil	14
C.3.2.4 Fiche signalétique du centre de tri de Labruguière	15
C.3.2.5 Fiche signalétique de la plate-forme de compostage d'ALBI-RANTEIL	15
C.3.2.6 La collecte en conteneurs enterrés	15
C.3.2.7 Les déchetteries	16
C.3.3 La composition des ordures ménagères résiduelles	16
C.3.4 Filière Emballages ménagers et papiers	17
C.3.4.1 Organisation de la filière des emballages ménagers	17
C.3.4.2 Modalité d'organisation de la collecte des emballages ménagers	17
C.3.4.3 Données sur les collectes des emballages ménagers	17
C.3.4.4 Focus sur la collecte en apport volontaire	18
C.3.4.5 Évolution des performances des collectes sélectives	18
C.3.4.6 Taux de détournement moyen d'emballages et papiers journaux	19
C.3.4.7 Tri et valorisation des collectes sélectives	19
C.3.4.8 Particularités et évolutions	19
C.3.5 Biodéchets	20
C.3.5.1 Stratégie biodéchets	20
C.3.5.2 Filière déchets verts	20
C.3.6 Les déchetteries	22
C.3.6.1 Filières de valorisation et d'élimination et tonnages recueillis déchetteries	22

Communauté d'agglomération de l'Albigeois

C.3.6.2 Détails et tonnages des déchets dangereux.....	23
C.3.6.3 Les déchets d'activités de soins à risques infectieux pour les patients en auto-traitement.....	23
C.3.7 ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES.....	24
C.3.7.1 Organisation de la filière des ordures ménagères résiduelles	24
C.3.7.2 Données sur la collecte des ordures ménagères résiduelles	24
C.3.7.3 Évolution des tonnages.....	24
C.3.7.4 Répartition géographique et analyse des fréquences de collecte	25
C.3.7.7 Tonnages des déchets de l'agglomération pris en charge par le secteur Traitement	25
C.3.7.8 Évolution des tonnages enfouis (élimination par stockage).....	25
C.3.8 LES DÉCHETS NON MÉNAGERS	26
C.3.8.1 Organisation des filières de déchets non ménagers	26
C.3.8.2 Évolution des quantités de déchets non ménagers	26
C3.9 BILAN	28
C.3.9.1 Répartition des tonnages et origine des déchets du territoire.....	28
C.3.9.2 Répartition par type de déchets des ménages suivant modes de collecte	28
C.3.9.3 Répartition des modes de traitement des déchets ménagers seuls	29
C.3.9.4 Bilan global des modes de traitement des déchets ménagers et assimilés ...	29
C.3.10 INDICATEURS FINANCIERS.....	30
C.3.10.1 Les principales prestations rémunérées à des entreprises publiques ou privées en 2023.....	30
C.3.10.2 Les principales fournitures rémunérées à des entreprises privées sous contrats	30
C.3.10.3 Principaux investissements.....	30
C.3.10.5 Produits des droits d'accès aux centres de traitement pour les déchets assimilés apportés directement par les entreprises ou par des collectivités clientes .	31
C.3.10.6 Coût et financement du service.....	31
C.3.11 EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL	32
C.3.11.1 Effectifs du service prévention, collecte et de traitement des déchets	32
C.3.11.2 Mesures en faveur de l'hygiène et la sécurité.....	32
D BILAN ET PERSPECTIVES.....	33
D.1 Bilan 2024	33
D.2 Perspectives 2025	33
E TABLEAUX DE BORD DE SYNTHÈSE	34
E.1 Les dispositifs de collecte	34
E.2 Les dispositifs de traitement	34
E.3 Les données économiques	34
E.4 Les indicateurs d'évolution et de valorisation	34

A Présentation

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois a été créée au 1^{er} janvier 2003. Située à la frange Sud du Massif Central (aux pieds du causse du Ségala), elle s'inscrit dans le commencement de la partie large de la vallée du Tarn. Les derniers chiffres du recensement font apparaître une progression démographique régulière qui la place 2^{ème} agglomération de Midi-Pyrénées.

A.1 Un territoire



La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois se compose de 16 communes, formant un bassin de vie autour de sa ville centre, ALBI, qui est la Préfecture du Tarn.

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois couvre un territoire de 208,85 km².

A.2 La population

Découpage du territoire	Nombre de communes	Population légale 2020*	Population légale 2021*	Part/population totale	Évolution n/n-1	% habitat vertical
Zone A : ALBI	1	49094	49714	59,7%	+1,26%	20%
Zone B : ARTHES, CAMBON, CUNAC, FREJAIROLLES, PUYGOUZON, SAINT-JUERY, CARLUS, DENAT, LESCURE D'ALBIGEOIS, SALIES	10	24633	24637	29,6%	+0,02%	2%
Zone C : CASTENAU DE LEVIS, MARSSAC SUR TARN, LE SEQUESTRE, ROUFFIAC, TERSSAC	5	8855	8889	10,7%	+0,38%	0%
	16	82582	83240	100%	+0,79%	14,6%

La population légale 2021 applicable au 1er janvier 2024 de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois est de **83 240** habitants avec une densité moyenne de population de 399 hab./km².

En 2024, le périmètre du service de gestion des déchets n'a pas évolué.

B Compétences exercées

La collecte et le traitement des ordures ménagères et déchets assimilés est une compétence statutaire de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois ainsi actée à sa création : « En matière de protection et de mise en valeur de l'Environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, et contre les nuisances sonores, élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés.../... »

B.1 Contexte

Jusqu'au 31 décembre 2004, les organisations territoriales existantes pour les collectes et le traitement des déchets ménagers ont été maintenues. Dès 2005, la collecte sélective en porte à porte a été étendue à tout le territoire et le regroupement des services de collectes et de traitement a été recherché.

2006 est l'année d'achèvement de la mise en place des collectes sélectives en porte à porte sur ALBI.

2007 est la 1^{ère} année pleine de référence et la collectivité lance des études pour l'optimisation.

Les 1^{ères} actions d'optimisation ont débuté sur 2008 avec la conteneurisation du périmètre de l'ex-SMCCV.

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois exerce ses compétences sur le territoire de ses 16 communes. Les trois zones, dont ALBI constitue la zone A à part entière, correspondent à des organisations et services qui peuvent être différents dans leur mise en œuvre.



A partir de 2021, le programme de conteneurisation de la collecte sélective est engagé sur le territoire pour être généralisé début 2022.

A partir de 2023, l'extension des consignes de tri plastiques permet désormais à l'ensemble des usagers de trier tous les emballages.

B.2 Organisation et modalités spécifiques

Compétences exercées	OMR		Verre	Emballages et papiers		Biodéchets		Compostage de proximité	Déchets apportés en déchèterie	Encombrants	Déchets dangereux	Cartons des professionnels	Tous déchets professionnels
	AV	PAP		AV	PAP	PAP	PAV						
Mode d'organisation	AV	PAP	AV	AV	PAP	PAP	PAV	Composteurs	AV	PAP	AV	PAP	AV
Collecte													
Transfert/Transport													
Traitement													
Opérations assurées par la collectivité													
Opérations assurées par un prestataire													

Volume maximal de 10000 litres hebdomadaire au-delà duquel un producteur de déchets non ménagers ne peut pas être collecté (cf. règlement de la redevance spéciale).

Gestion des encombrants : 3 déchetteries sur le territoire (cf. § C.3.5 Déchetteries) et collecte d'encombrants sur rendez-vous pour la commune d'Albi.

Collecte des déchets verts en porte à porte sur rendez-vous pour personnes à mobilité réduite (selon critères) pour la commune d'Albi.

Au 1^{er} janvier 2022, les opérations de conteneurisation de la collecte sélective se sont achevées avec le déploiement de la dernière phase pour les communes d'Arthès, Cambon, Cunac, Fréjairolles, Puygouzon et Saint-Juéry.

Le territoire est donc desservi par une conteneurisation généralisée (bac jaune) à l'exception du centre-ville d'Albi (sacs) et de l'habitat collectif denses dans les quartiers politique la ville (conteneurs enterrés) ainsi que des consignes de tri généralisée et uniformes sur le territoire (emballages et papiers ensemble dans le même contenant).

La redevance spéciale est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2021 pour les producteurs de déchets non ménagers (seuil d'assujettissement de 750 litres d'ordures ménagères résiduelles par semaine et seuil limite de 10 000 litres) avec un prix appliqué de 0,02628 €/litre.

En 2024, la redevance spéciale concerne 365 entreprises qui ont signé une convention pour la prise en charge de leurs déchets.

C L'activité sous le prisme de l'économie circulaire

Au-delà des compétences exercées, l'agglomération inscrit son action plus largement dans une démarche d'économie circulaire visant à préserver les ressources naturelles et à réduire le volume de déchets produit sur son territoire. Elle travaille pour cela auprès de publics variés pour faire évoluer les modes de production et de consommation.

Cet engagement est structuré par une stratégie et un programme d'actions. Une première programmation a eu lieu sur la période 2018 – 2021. Elle consistait en un programme de 30 actions, ambitieux et réaliste, décliné sur trois publics : les ménages, les entreprises, les administrations. Il a apporté des alternatives à l'élimination des déchets en tant qu'ordures ménagères, informé, sensibilisé, formé différents publics et mis en place des leviers incitatifs.

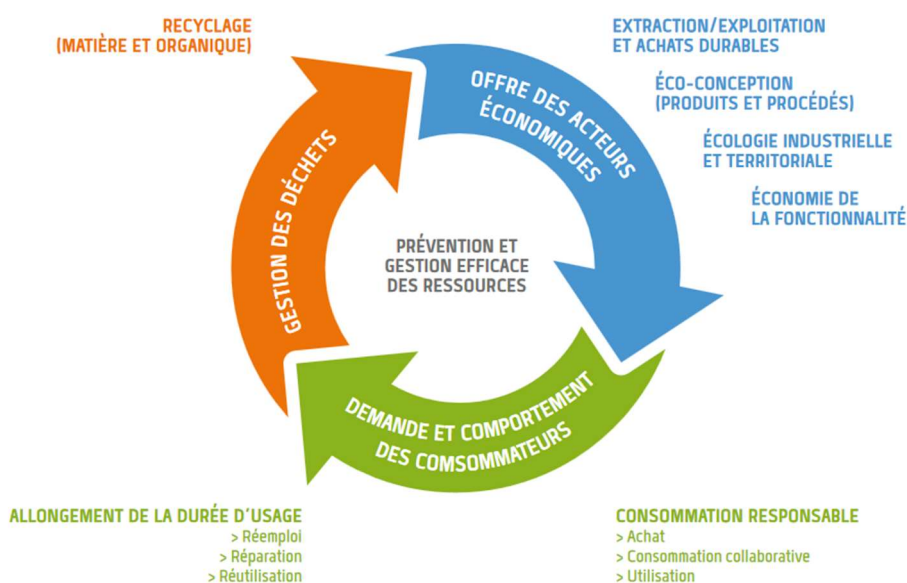
En parallèle, l'agglomération a adopté le 18 juillet 2018 son Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés



Pour ces actions l'agglomération a obtenu en juillet 2022 le deuxième niveau du label économie circulaire porté par l'Ademe qui reconnaît l'engagement des territoires sur ce sujet. Elle a été, au niveau national, le 1^{er} établissement public de coopération intercommunal à avoir obtenu ce label.

L'année 2022 a été celle de la construction d'une nouvelle programmation 2022 – 2026. 14 actions organisée en 4 axes : faire vivre la gouvernance et assurer l'animation de la démarche d'économie circulaire, changer les comportements et sensibiliser, réduire les déchets produits sur le territoire, développer de nouveaux modèles économiques, constituent ce nouveau programme adopté en conseil communautaire le 27 septembre 2022 et sont mises en œuvre depuis.

ÉCONOMIE CIRCULAIRE 3 domaines, 7 piliers



C.1 Offre des acteurs économiques

C.1.1 Achats durables

Intégrer les enjeux environnementaux dans les marchés publics

L'agglomération a bénéficié d'un accompagnement financé par l'Ademe dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt pour l'intégration du développement durable dans les marchés publics. Le projet retenu a été celui de la démolition – reconstruction du centre technique de l'agglomération sur le site Lebon. L'accompagnement a notamment permis d'introduire des critères sociaux, des clauses environnementales et des possibilités de réemploi des matériaux.

Le projet a également bénéficié d'un accompagnement « Chantier propre » pour une gestion optimale des déchets de chantier grâce à un partenariat signé avec la FFB Occitanie. Un deuxième « chantier propre » a débuté en 2022 avec le projet d'extension de l'hôtel d'entreprises Innoprod.

L'agglomération a également répondu à l'appel à chantiers exemplaires du projet Life Waste2Build porté par Toulouse Métropole qui vise à développer le **réemploi des matériaux du BTP** dans les constructions. Deux chantiers pilotes ont été retenus : la création d'une nouvelle médiathèque à Cantepau et la création d'une déchetterie / recyclerie.

Des formations sont organisées régulièrement afin de sensibiliser les responsables de services et acheteurs de l'agglomération, faisant remonter les pratiques vertueuses existantes, les marchés à enjeux à venir ainsi que les besoins d'accompagnement complémentaires.

C.1.2 Nouveaux modèles économiques

C.1.2.1 Écologie industrielle et territoriale

Mobiliser les entreprises vers l'écologie industrielle et territoriale (EIT)

L'Écologie Industrielle et Territoriale vise à accroître les connexions et synergies entre les entreprises du territoire afin générer des gains économiques, environnementaux et sociaux.

La démarche a été lancée en 2019 avec la réalisation de près de 80 diagnostics de flux et 2 bourses inter-entreprises permettant de définir les synergies répondant aux besoins des entreprises impliquées.

Ces 2 dispositifs parallèles (bourses et diagnostics) ont déjà permis :

- d'identifier des synergies bilatérales et de mettre les entreprises directement en contact ;
- de prioriser les synergies multilatérales devant faire l'objet d'un travail plus approfondi avec les entreprises intéressées.

Le projet a connu un brusque arrêt en 2020 du fait du contexte sanitaire. La reprise a été progressive en 2021 avec une opération d'achat groupé d'énergie et la réalisation d'une troisième bourse inter-entreprises dans le cadre du salon Visions Entreprises Durables.

Une opération de mutualisation de formations initiée par l'agglomération a été portée par la CCI en 2022.

A ce jour, ce sont :

- 21 synergies qui ont été identifiées en plus des 6 pistes de synergies multilatérales priorisées par les entreprises lors des bourses ;
- 11 synergies ont donné lieu à des mises en contacts d'acteurs ;
- 7 synergies ont été concrétisées (récupération du bois, de sciure, de broyat, récupération de seaux et pots en plastiques, partage de locaux) ;
- 2 synergies ont été concrétisées et pérennisées (récupération de broyat et mutualisation d'espace de stockage).
- 2 synergies multilatérales ont été concrétisées avec l'achat groupé d'énergie dont ont bénéficié 9 entreprises du territoire et la mutualisation de formations.

En 2023, suite à l'adoption du 2ème programme d'économie circulaire, la démarche d'écologie industrielle et territoriale a abouti à la création d'un poste de chargé de mission.

En 2024, 8 rencontres dédiées aux acteurs économiques ont été organisées réunissant au total 40 entreprises.

C.1.2.2 Redevance Spéciale

La mise en place de la Redevance Spéciale est entrée en application au 1er janvier 2021.

Elle concerne les entreprises et les administrations qui produisent entre 750 litres et 10 000 litres de déchets par semaine.

En 2024, la redevance spéciale concerne 365 entreprises qui ont signé une convention pour la prise en charge de leurs déchets.

Grâce à l'accompagnement et aux conseils proposés par l'agglomération (diagnostic des déchets produits, identification des bonnes filières de traitement, formation des salariés au tri sélectif, ajustement des dotations de bacs), 38 entreprises redevables de la redevance spéciale ont fait évoluer leur dotation en 2024.

Toute entreprise, administration, association et globalement tous les producteurs non ménagers sont éligibles gratuitement à cet accompagnement.

C.2 Demande et comportement des consommateurs

C.2.1 Consommation responsable

C.2.1.1 Sensibilisation, information, formation

Les animations et accompagnements à la gestion des déchets et au tri sélectif de 2024

69 interventions ont été réalisées pour 1901 personnes sensibilisées.

L'offre d'animations et d'outils de moyens de sensibilisation pour accompagner les changements de comportement, s'étoffe avec néanmoins une communication perfectible sur le sujet.

Ce sont près de 4700 personnes qui ont été sensibilisées en 2023 dont 2135 élèves.

Organiser des temps forts en direction des habitants

Tous les ans des animations sur la prévention des déchets et le tri sont organisées à l'occasion des manifestations de l'agglomération (Foire aux vélos, Ferme en ville, stand Agglo de HabiTarn). L'agglomération s'associe également à des événements portés par des tiers notamment les communes.

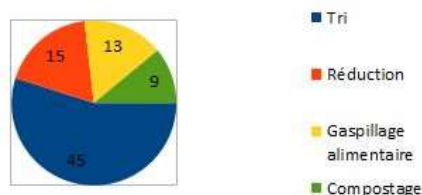
Sensibiliser les scolaires

Des modules sur le tri des emballages ménagers, le compostage et le gaspillage alimentaire ont été créés pour répondre aux demandes de l'élémentaire, du collège et du lycée.

Des interventions récurrentes sont de nouveau en place pour réaliser des interventions au sein des établissements.

L'année scolaire 2024-2025 est déjà prometteuse avec près de 82 interventions comptabilisées au mois d'avril 2025 pour 1100 élèves sensibilisés.

Thèmes des animations scolaires en 2024/2025



C.2.1.2 Réduire les imprimés non-sollicités

Une opération de diffusion massive a eu lieu début 2018 en intégrant systématiquement un autocollant stop-pub dans le bulletin d'information de l'agglomération. L'autocollant est présent et proposé lors de toutes les animations et interventions de l'agglomération. L'équipement est passé de 9 059 en 2017 à 17 679 en 2022, soit 37,56% de taux d'équipement en 2022 pour un objectif de 15% fixé dans le programme. Avec plus de 8 600 nouveaux foyers de plus équipés, c'est 347 tonnes de déchets évités, soit 57 000€ d'économies pour leur traitement.

C.2.1.3 Promouvoir l'usage de la carafe en verre

Le contour du projet a été défini en 2018 avec la Verrerie Ouvrière d'Albi. La conception de la bouteille s'est déroulée au premier semestre 2019 avec des fournisseurs locaux (VOA, RoverEmbal, Soflac). Une campagne de communication et un jeu (quizz de 8 questions sur les 2 mois de l'été) sur les réseaux sociaux ont permis de la faire connaître et de faire passer les messages associés. Près de 500 bouteilles ont déjà été vendues au prix coûtant de 3€ accompagnées de leur flyer de sensibilisation. Les bouteilles sont disponibles à la vente au service gestion des déchets. Près de 2000 bouteilles ont déjà été distribuées et continuent de l'être lors d'animations et événements du service gestion des déchets.

C.2.2 Allongement de la durée d'usage

C.2.2.1 Réparation

En partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, l'agglomération a organisé en 2020 une campagne de communication sur la réparation dans le cadre de la semaine de la réduction des déchets. Après des vidéos tuto de promotion des Répar'acteurs (dispositif de la Chambre des Métiers), l'agglomération a organisé en 2021 un rallye de la réparation. Le principe était simple : au cours de la semaine de la réduction des déchets, les participants devaient apporter au moins un objet à réparer chez l'un des artisans participants : électroménager, vêtement, ordinateur, chaussures, smartphone, mobilier... À chaque passage, l'artisan tamponnait une carte-jeu « Rallye de la réparation ». Le jeu avait impliqué 18 Répar'acteurs et 238 participants. L'opération n'a pas été reconduite en 2022.

C.2.2.2 Réemploi

Depuis 2018, l'agglomération travaille en partenariat avec le DLA du Tarn et les acteurs du réemploi à la construction d'une stratégie réemploi sur le Grand Albigeois. Une méthodologie a été élaborée pour travailler avec ces acteurs et les premières prises de contacts ont eu lieu fin 2018. L'année 2019 a vu la co-construction de la stratégie de réemploi avec aboutir à la signature d'une convention de partenariat pour la mise en œuvre d'un scénario en deux étapes (plateforme virtuelle dans un premier temps puis plateforme physique). L'année 2020 devait être celle du lancement de la plateforme virtuelle de réemploi qui n'a finalement été lancée qu'en 2021. Elle a permis de détourner des encombrants plus de 7 tonnes d'appareils ménagers, réemployés, réutilisés sous forme de pièces détachées, ou recyclés. L'étude sur l'évolution des déchetteries et la création d'une plateforme physique de réemploi a été finalisée en 2022, l'année 2023 ayant permis de finaliser le programme et de lancer la délégation de maîtrise d'ouvrage pour lancer la réalisation du projet.

En 2024, le concours de maîtrise d'œuvre a permis de choisir le groupement lauréat qui opérera la conduite de l'opération. La livraison de l'équipement est prévue pour le premier semestre 2027.

C.2.2.3 Prévention biodéchets

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi anti-gaspillage, généralise le tri à la source des biodéchets au 1er janvier 2024 pour tous les producteurs de déchets en France (collectivités et administrations, ménages, professionnels, etc). Anticipant cette évolution réglementaire, l'agglomération a finalisé en 2022 sa stratégie biodéchets qui donne une place primordiale à la prévention et à la gestion de proximité des biodéchets.

C.2.2.3.1 Compostage individuel

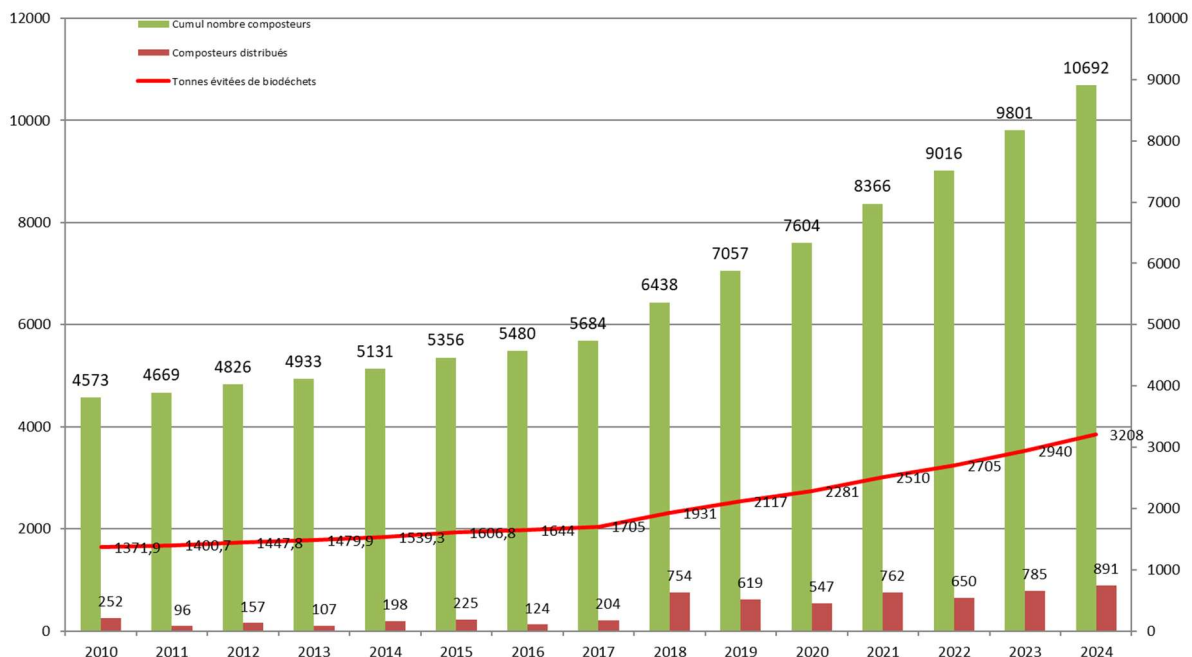
Depuis l'année 2007 que la Communauté d'agglomération promeut le compostage individuel en proposant des composteurs à prix réduit, ce sont 8167 composteurs qui ont été distribués ; dès 2001, le SITOMA avait déjà engagé la démarche en proposant le même dispositif sur le territoire. Ainsi en plus de deux décennies, ce sont **10 692 composteurs** qui ont été proposés conduisant à un taux d'équipement de 25 % (sur total des ménages au nombre de 41983 pour population totale 2021 de 83240 habitants) satisfaisant pour ce genre d'opération. En outre, cela conduit à l'évitement de 3208 tonnes de déchets (300 kg de déchets traités par composteur et par en moyenne) qui, sans ce dispositif, auraient dû être collectés et traités, soit une économie d'environ

Communauté d'agglomération de l'Albigeois

économies d'environ 1 200 000 000 € annuels en coût de collecte et de traitement (coût Compta-coût 2023 en € H.T.).

891 composteurs ont été distribués en 2024.

La mise à jour du site internet de l'agglomération, réalisée en 2022, avec son module de paiement en ligne pour les composteurs permet de réaliser près de 40% des ventes par ce mode de paiement, faisant ainsi gagner du temps aux particuliers.



Evolution du nombre de composteurs distribués sur le territoire et tonnages de biodéchets évités (chiffres en rouge).

C.2.2.3.2 Compostage collectif

Les projets de compostage collectif se sont poursuivis avec **19** nouveaux sites de compostage. Dans le cadre de ces projets collectifs, l'agglomération fournit gratuitement l'accompagnement méthodologique, les conseils techniques, les composteurs et bioseaux qui permettent de composter.

Les réunions du réseau des référents de site de compostage collectif se sont poursuivies ainsi que les diffusions des newsletters.

L'accompagnement des projets de compostage collectif a été proposé dès septembre 2018. Fin 2024, environ deux cents porteurs de projet avaient été accompagnés et renseignés.

C.2.2.3.3 Gaspiillage alimentaire

En 2024, les agents du service prévention ont poursuivi leur formation à la lutte contre le gaspiillage alimentaire. Des premiers modules d'intervention en milieu scolaire en été conçus et déployés.

C.2.2.3.3 Jardinage au naturel

Une première campagne de communication sur le jardinage au naturel a eu lieu en mai 2022 dans la Grand A, avec un dossier spécial sur le sujet.

Les équipes de prévention se sont formées pour déployer des ateliers de sensibilisation et des stands d'information sur le sujet auprès du grand public.

C.2.3 Indicateurs globaux de prévention

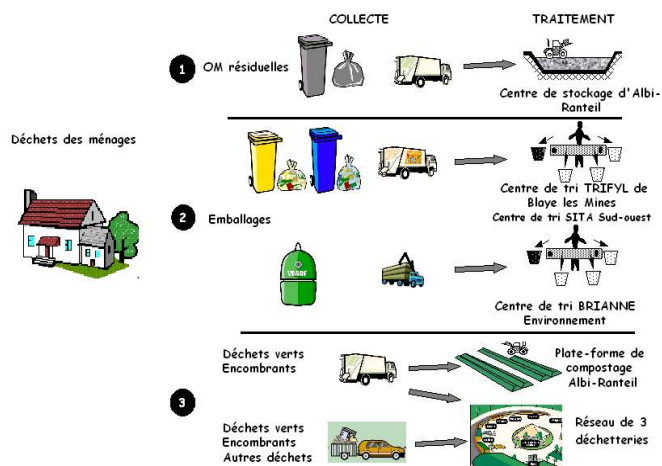
	2010 (Année de référence)	2021	2022	2023	2024	Évolution n/n-1 en %	Évolution 2010/2024 en %	Indice de réduction 2010		
DMA en tonnes Quantités de déchets ménagers et assimilés produits (Inertes compris)	52 345	52 758	49 251	48 367	50461	+4,03%	-3,9%	96,1		
DMA en kg/hab.	659	641	598	586	606	+3,07,0%	-8,0%			
OMA en tonnes Quantités d'ordures ménagères et assimilés produites	28 170	27904	26752	25 218	25549	+1,3%	-9,3%	90,7		
OMA en kg/hab.	355	339	325	305	307	0,6%	-13,5%			
OMR en tonnes Quantités d'ordures ménagères résiduelles produites	21 716	20834	19598	17 975	18 015	+0,22%	-17%	82,9		
OMR en kg/hab.	273	253	238	218	216	-0,9%	-21%			
Compostage individuel en tonnes Quantités de déchets évités par compostage individuel en tonnes	1 371	2510	2705	2940	3208	+8,7%	+133%			
Compostage individuel en kg/hab.	17	30,5	32,8	35,6	38,5	+8,5%	+126%			
Taux de valorisation (hors Inertes)	40,36%	46,35%	44,64%	48,25 %	51,67%					
Déchets enfouis en tonnes Quantités de déchets non dangereux non inerte admis en installations de stockage	27 097	24 269	23 787	21081	20781	-1,4%	-23,3%	76,7		

Les quantités totales de déchets produites sur le territoire (DMA) et gérées par l'agglomération sont en baisse à -8,3 % (ratio par habitant) par rapport à l'année de référence en matière de prévention des déchets. Elles évoluent défavorablement en 2024 (+3%) en raison principalement de la production de déchets verts, les ordures ménagères résiduelles continuant encore à baisser (-0,9% pour le ratio par habitant). Le taux de valorisation est le plus élevé jamais atteint.

C.3 Gestion des déchets

C.3.1 Organisation du service public

C.3.1.1 La Zone A

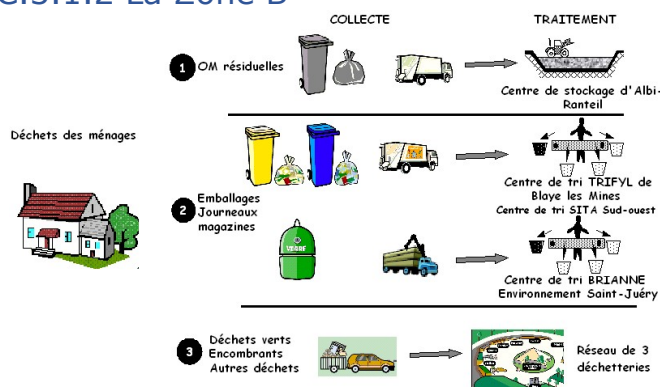


Secteurs et fréquences des collectes

	Centre ville	Couronne	Extérieurs 16 secteurs
Population	4623	4375	40716
OMR	C5	C2	C1
EMR + JMR	C1	C1	C1
Encombrant ⁽¹⁾	C1	C1	C1
Déchets verts ⁽²⁾	C1	C1	C1

Les collectes ⁽¹⁾ et ⁽²⁾ sont sur appel ; ⁽²⁾ pour les personnes à mobilité réduite.

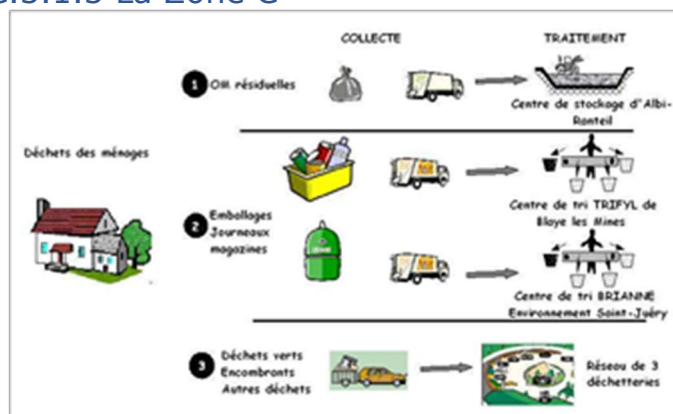
C.3.1.2 La Zone B



Secteurs et fréquences des collectes

	Bourgs 3 secteurs	Extérieurs 4 secteurs	Rural 3 secteurs
Population	11900	12737	
OMR	C2	C1	C1
EMR + JMR	C1	C1 ou C0,5	C0,5

C.3.1.3 La Zone C



Secteurs et fréquences des collectes

	Les bourgs 4 secteurs	Rural 1 secteur
Population	8889	
OMR collecte combinée	C1	C1
OMR seule	C1	
EMR + JMR Collecte combinée	C1	C1

Par délibération du septembre 2022, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a défini sa stratégie relative au tri à la source des biodéchets conformément à la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi anti-gaspillage.

Les déchets résiduels du Grand Albigeois sont traitées par le bioréacteur de Labessière Candeil dont l'exploitant est le syndicat mixte départemental Trifyl avec qui la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois doit établir un marché public pour assurer les prestations de traitement des déchets résiduels.

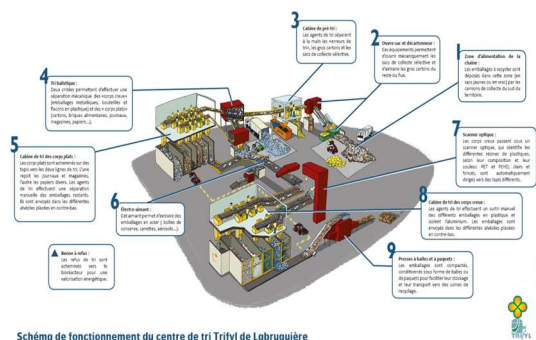
Bioreacteur de Labessière Candeil	
Maître d'ouvrage et exploitant	Tirfyl
Capacité autorisée de stockage	180 000 T/an
Tonnages Agglo enfouis	22 090 tonnes
Part des tonnages Agglo	12,00%
Traitement des rejets	Export des lixiviats en station d'épuration industrielle

ISDND de Lavour	
Maître d'ouvrage et exploitant	COVED
Capacité autorisée de stockage	60 000 T/an
Tonnages Agglo enfouis	3 664 tonnes
Part des tonnages Agglo	6,00%
Traitement des rejets	Export des lixiviats en station d'épuration industrielle

C.3.2.3 Fiche signalétique de la station de transfert de Ranteil

Centre de transfert ALBI - RANTEIL		Station de transfert
Maître d'ouvrage	Communauté agglomération de l'Albigeois	
Exploitant	Communauté agglomération de l'Albigeois	
Arrêté d'autorisation	En date du 22 juillet 2010	
Technique utilisée	Déversement gravitaire sans compactage et approvisionnement par fonds mouvants alternatifs (FMA)	
Particularités	Bâtiment entièrement fermé Toiture photovoltaïque	

C.3.2.4 Fiche signalétique du centre de tri de Labruguière



C.3.2.5 Fiche signalétique de la plate-forme de compostage d'ALBI-RANTEIL

Plate-forme de compostage d'ALBI - RANTEIL		
Maître d'ouvrage	Régie	
Exploitant	SEDE Environnement	
Tonnages autorisés	10 000 T	
Tonnage traité 2024	9450 tonnes (dont 3684 t exportés)	
Part C2A ménages	67,00%	
Technique utilisée	Broyage, compostage en andains, criblage	

C.3.2.6 La collecte en conteneurs enterrés

Au 31 décembre 2024, le territoire compte 278 points d'apport volontaire enterrés répartis de la façon suivante :

- ✎ Emballages et papiers : 93
- ✎ Verre : 61
- ✎ Ordures ménagères résiduelles : 124

L'ensemble de ces équipements sont répartis au sein des 16 communes de l'agglomération et desservent principalement l'habitat collectif dense des quartiers politique de la ville.



C.3.2.7 Les déchetteries

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois dispose de trois déchetteries sur son territoire.



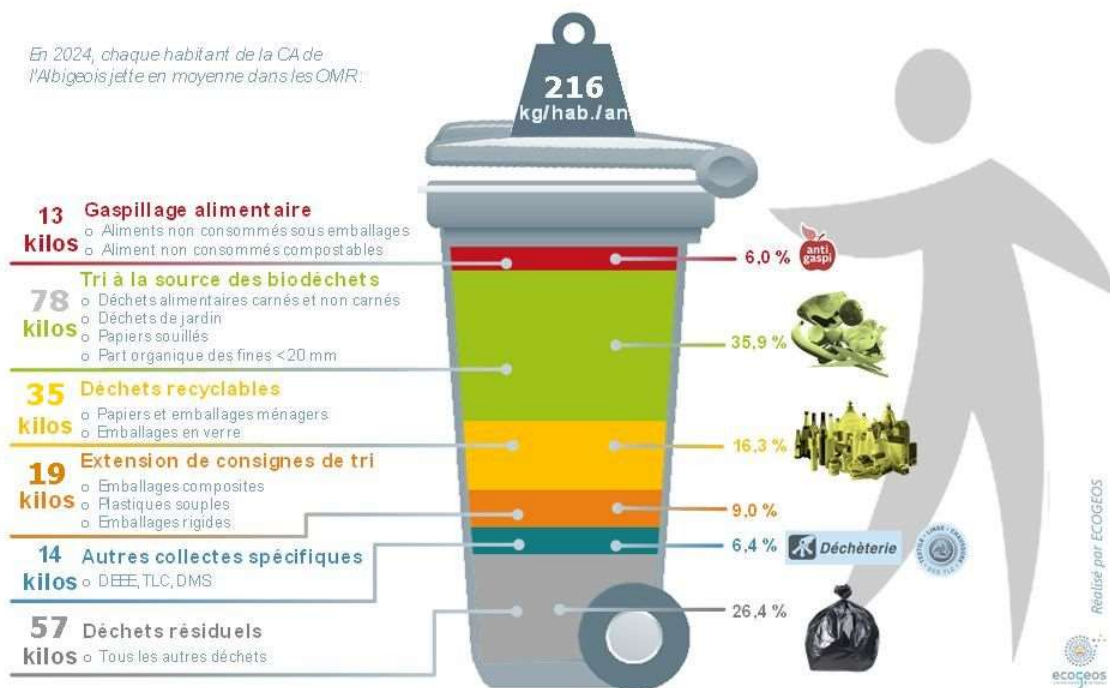
La déchetterie de SAINT-JUERY dessert les habitants situés à l'Est de l'agglomération correspondant à 17 % de la population ; l'exploitation de la déchetterie de Saint-Juéry à l'Est a été reprise depuis le 1er janvier 2017 (précédemment gérée par TRIFYL).
La déchetterie de Gaillaguès reçoit les habitants majoritaires d'ALBI, plus LESCURE et CASTELNAU DE LEVIS, soit 48% de la population ;
La déchetterie de Ranteil draine un périmètre Ouest, Sud et Sud-Est équivalent à 35% de la population.

C.3.3 La composition des ordures ménagères résiduelles

Des campagnes de caractérisation de la composition moyenne de la poubelle des ordures ménagères résiduelles seront réalisés tous les deux ans afin de suivre l'évolution de la composition des ordures ménagères en même temps que les quantités.

La dernière campagne de caractérisation a été réalisée en 2024, les résultats présentés ci-dessous mettent en évidence notamment :

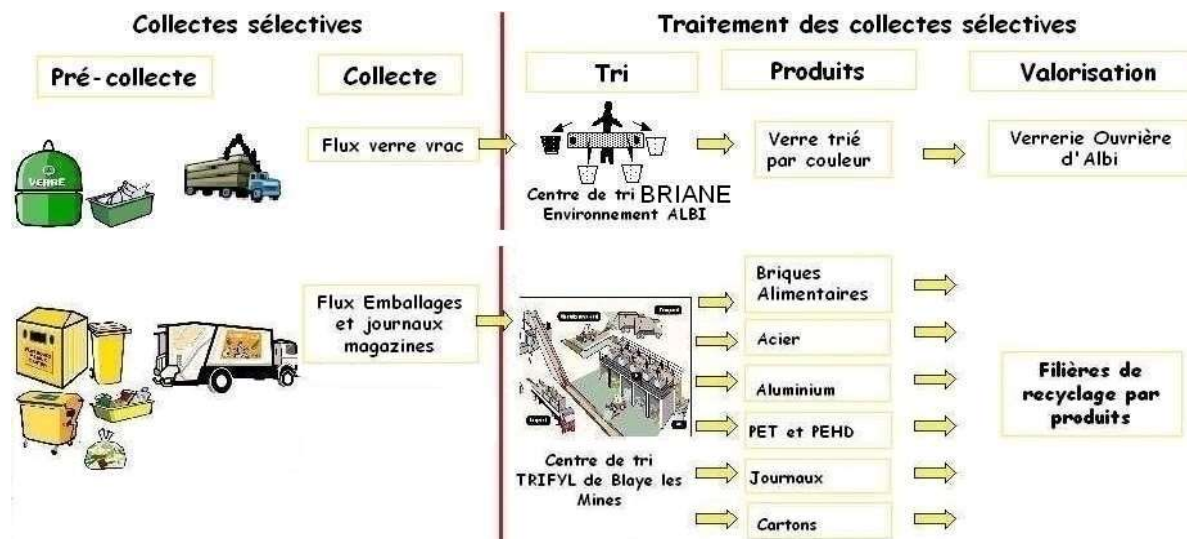
- Une importante proportion de biodéchets (42% dont 6% du au gaspillage alimentaire) ;
- Beaucoup d'emballages et papiers (25%) présents ;
- Une faible part de déchets devant être orientés en déchetteries (6%).



C.3.4 Filière Emballages ménagers et papiers

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois réalise les collectes sélectives hors verre en régie auprès de 91% de la population ; les 9% restant sont en prestations de service avec l'entreprise COVED sur le territoire de la zone C. Le verre est collecté en apport volontaire sur l'ensemble du territoire depuis avril 2010.

C.3.4.1 Organisation de la filière des emballages ménagers



C.3.4.2 Modalité d'organisation de la collecte des emballages ménagers

Secteurs		Flux verre				Flux EMR avec JMR (journaux + emballages)			
		Modalités de collecte				Modalités de collecte			
		Modes	Cont.	Fréq.	Jour	Modes	Cont.	Fréq.	Jour
Zone A	Centre ville	AV	Conteneur	-	-	PAP	Sac jaune	1	J
	Extérieurs	AV	Conteneur	-	-	PAP	Bac jaune	0,5	L-Ma-M-J-V-S
Zone B		Carlus, Salies, Dénat et Lescure d'Albigeois conteneurisé depuis le 1 ^{er} janvier 2021 en fréquence C0,5. Arthès, Cambon, Cunac, Fréjairolles Puygouzon et Saint-Juéry en C0,5 depuis le 1 ^{er} janvier 2022.							
Zone C		AV	Conteneur	-	-	PAP	Bac jaune	0,5	L - Ma - J - V

100 % du verre est collecté en apport volontaire.

72,9% de la population est en collecte sélective porte à porte fréquence bimensuelle suite à la conteneurisation et 27,1% sont encore desservis en sacs avec une fréquence hebdomadaire.

C.3.4.3 Données sur les collectes des emballages ménagers

	Habitants desservis	Mode de collecte	Tonnages en sortie année n	Ratio par habitant (kg/hab/an)	Fourchette nationale ratio collecte (kg/hab./an)
Flux 1 Verre	83 240	AV	2 603	31,27	30
Flux 2 Emballages et papiers	83 240	PAP	4 931	59,24	49
Total	83 240	-	7 534	90,51	-

AV : apport volontaire ; PAP : porte à porte

Le verre :

En 2024, les tonnages de verre sont stables à -0,9 %.

Le bilan depuis l'année de référence 2010 fait état d'une augmentation des quantités annuelles collectées de 37 %.

Le parc de colonnes à verre installés s'élève à 258 sur l'ensemble du territoire soit une densité de 31 colonnes pour 10 000 habitants (soit un point verre pour 321 habitants).

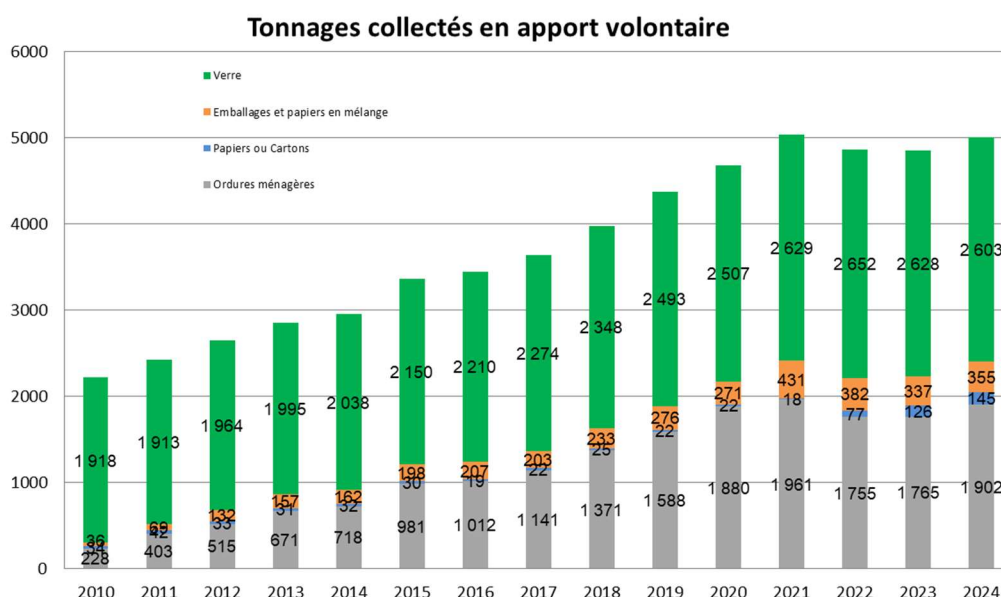
Le total des emballages papiers ménagers :

L'ensemble des tonnages de collecte sélective y compris le verre progresse de 291 tonnes soit +4,0 % (ratio par habitant de 88,77 kg soit +3,2%).

C.3.4.4 Focus sur la collecte en apport volontaire

En 2024, la collecte sélective hors verre en apport volontaire a produit 510 tonnes d'emballages et papiers collectés hors verre et 2603 tonnes de d'emballages en verre.

Les tonnages collectés en apport volontaire sont globalement stables depuis 2022.



C.3.4.5 Évolution des performances des collectes sélectives

2018 : stabilité des tonnages totaux mais poursuite de la hausse des performances du verre.

2019 : tonnage global de collecte sélective en hausse de 1% avec le verre toujours en progression à +6%.

2020 : tonnage global de collecte sélective en hausse de 2,5% avec un tonnage verre stable et une progression des emballages et papiers.

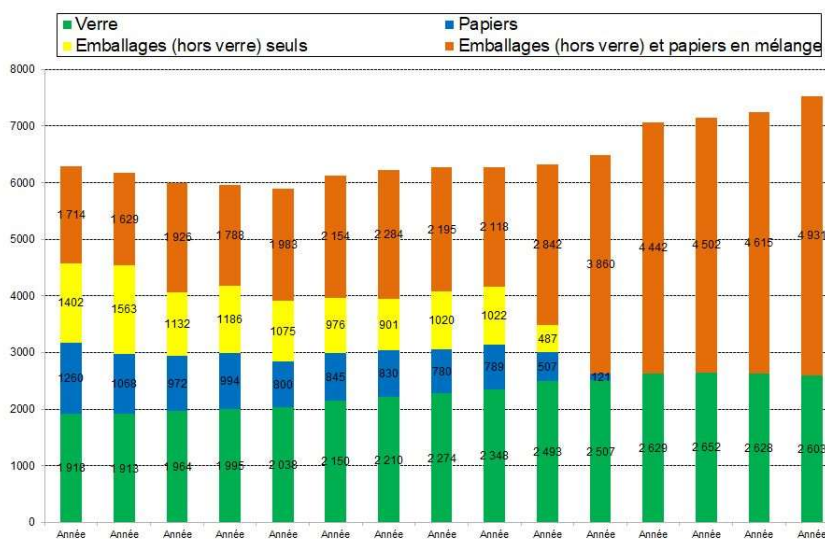
2021 : la séparation des flux papiers est abandonnée ; on note une progression de près de 9 % des tonnages sur le total des flux de collecte sélective ; cela est notamment le résultat de la campagne de communication liée à la conteneurisation de la collecte sélective

2022 : fin de la campagne de conteneurisation de la collecte sélective ; +1,2 % sur les tonnages globaux d'emballages et papiers (verre compris)

2023 : mise en œuvre de l'extension des consignes plastiques ; +2,5 % sur les tonnages d'emballages et papiers (hors verre)

2024 : les tonnages globaux de collecte sélective d'emballages et de papiers continuent de progresser (3% en ratio par habitant).

Communauté d'agglomération de l'Albigeois



C.3.4.6 Taux de détournement moyen d’emballages et papiers journaux

Ratios 2024

Ordures ménagères et assimilés (OMA) = ordures ménagères résiduelles + collecte sélective des emballages et papiers	307 Kg/hab/an
Emballages et journaux triés	90,5 kg/hab/an
Taux de recyclage	29,5 %

Le ratio global de collecte sélective des emballages et papiers progresse de 3% (performance de 90,5 kg/hab.).

C.3.4.7 Tri et valorisation des collectes sélectives

Flux transférés	Centres de tri	Produits	Quantités	Repreneurs
Verre en mélange 2603 t	Briane à Albi	Verre trié par couleur	2603 t	VERRALIA (VOA Albi) - 81
Cartons fibreux PAV	COVED	Cartons	144,70 t	
Emballages et papiers 4931 t	Centre de tri de Labruguière (Trifyl)	Briques alimentaires	78,70 t	REVIPAC (75)
		Cartons	288,60 t	
		Cartons 5.02	803,78 t	REVIPAC (75)
		Papiers	1412,81 t	European Products Recycling
		Plastiques	647,68 t	Valorplast, CITEO
		Acier	186,43 t	Arcelor (93)
		Aluminium	20,48 t	Affimet (60)
		Refus de tri	1013 t (21%)	ISDND Labessière-Candeil

Total livré 7534 t

Les 21 % de refus moyen correspondent à 1013 tonnes issues du centre de tri de Labruguière sur 4786 tonnes entrantes. Plus de 54 % des tonnages de matériaux collectés et triés sont constitués par des fibreux (papiers et cartons).

C.3.4.8 Particularités et évolutions

En 2024, le tonnage entrant en centre de tri est en progression de +3,7 % après la forte augmentation de 2021 faisant suite au déploiement principal de la conteneurisation puis de l’extension des consignes de tri en 2023.

C.3.5 Biodéchets

C.3.5.1 Stratégie biodéchets

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi anti-gaspillage, généralise le tri à la source des biodéchets au 1er janvier 2024 pour tous les producteurs de déchets en France (collectivités et administrations, ménages, professionnels, etc).

Anticipant cette évolution réglementaire, l'agglomération a adopté en 2022 une stratégie relative au tri à la source biodéchets. Celle-ci définit les actions à mettre en œuvre dans les prochaines années pour desservir le territoire en donnant une place primordiale à la prévention et à la gestion de proximité des biodéchets.

Les deux premières actions s'inscrivent dans la continuité de la prévention de la production des biodéchets engagée depuis plusieurs années et visent une accélération des pratiques de compostage de proximité (cf. § C.2.2.3 (prévention des biodéchets)).

Renforcer la pratique du compostage individuel

→ Équiper les usagers ayant un jardin en composteur individuel (prix préférentiel + formation obligatoire à l'utilisation)

Déployer la pratique du compostage partagé

→ Accompagner les sites de compostage partagés : en pied d'immeubles, en établissements, en entreprises, de quartier...

Les deux actions suivantes contribuent à éviter le gaspillage des ressources en combinant des informations de sensibilisation tout public (gaspillage alimentaire) et de nouveaux services (prévention des déchets verts) permettant de mieux maîtriser les flux produits sur le territoire. Elles seront déployées progressivement et parallèlement aux autres actions.

Lutte contre le Gaspillage Alimentaire

→ Sensibiliser au gaspillage alimentaire en parallèle de la mise en place de la gestion de proximité des biodéchets

Prévention/Gestion des déchets verts

→ Encourager et sensibiliser à la pratique de méthodes alternatives pour la gestion des déchets verts des usagers du territoire

Enfin, les dernières actions visent à compléter le dispositif avec des collectes spécifiques complémentaires des premières actions et ayant notamment vocation à desservir les usagers ne pouvant pas pratiquer la gestion de proximité des biodéchets. En 2024, une expérimentation de la collecte des biodéchets en apport volontaire est préparée pour un déploiement au printemps 2025.

Déployer les Bornes à Compost

→ Proposer une collecte en Bornes pour les habitants ne pouvant composter (CV Albi, Grands ensembles d'habitats collectifs...)

Déployer la collecte en Porte à Porte des professionnels soumis à la RS

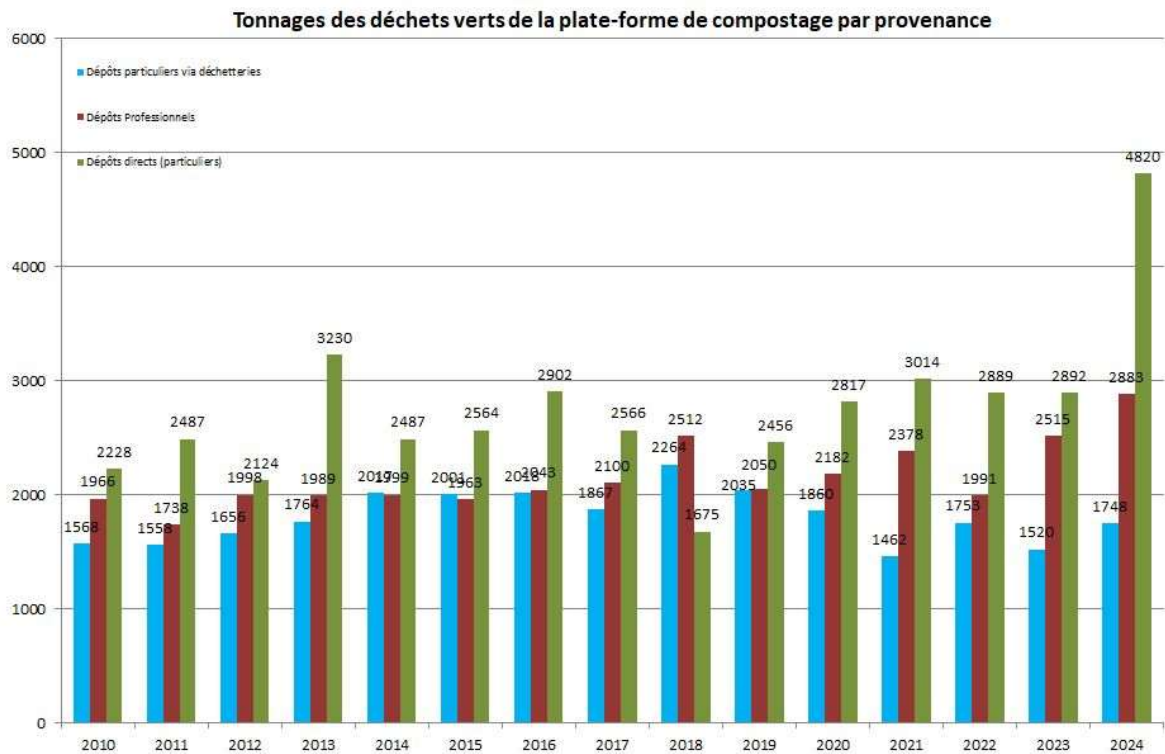
→ Proposer une offre de solution globale pour les professionnels en RS (collecte, compostage individuel ou partagé, gaspillage alimentaire...)

C.3.5.2 Filière déchets verts

Les déchets verts sont destinés à être recueillis séparément au sein des trois déchetteries de l'agglomération ou directement sur le site de la plate-forme de compostage des déchets verts de Ranteil pour y être transformés en amendement organique (compost de déchets verts).

Communauté d'agglomération de l'Albigeois

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois réalise également en régie une collecte de déchets verts en porte à porte sur ALBI sur appel auprès des personnes à mobilité réduite.



En 2024, le total des déchets verts pris en charge s'élève à 9450 tonnes soit une hausse de 36 % par rapport à l'année précédente (1353 tonnes provenant de la déchetterie de Saint-Juéry ne sont pas traitées sur la plate-forme de compostage de Ranteil).

C.3.6 Les déchetteries

C.3.6.1 Filières de valorisation et d'élimination et tonnages recueillis déchetteries

Produits acceptés en déchetterie		Tonnages 2024	Repreneurs	Filière de traitement
Ferrailles		605,4	BRIANE	Recyclage
Cartons		324,4	COVED	Recyclage
Déchets verts		2591,6	Régie	Compostage
Bois		1598,3	SEOSSE	Tri et valorisation
Textiles		28,6	LE RELAIS - SRCE	Tri et recyclage - Réemploi
Huiles alimentaires		3,2	CARMAUSINE DE RECUPERATION	Recyclage ou valorisation
Huiles minérales		20,7	CARMAUSINE DE RECUPERATION	Valorisation
Déchets d'équipement électriques et électroniques		678,3	ECOSYSTEM	Réemploi / Recyclage / Valorisation
Mobilier		1004,2	ECOMOBILIER	Recyclage
Piles		5,9	COREPILE	Recyclage
Batteries		11,1	MIQUEL	Recyclage
Déchets diffus spécifiques		105,4	ECODDS / TRIADIS	Recyclage
Plâtre		244,2	CSE	Recyclage
Déchets inertes		2907,7	ALBI REMBLAIS RECYCLES	Enfouissement
Tout Venant		1823,6	TRIFYL / COVED	Enfouissement
Total		11 953 tonnes		

Nombres de visites en 2024 : Ranteil : 74 849 (+7,7%) ; Gaillaguès : 61 563 (+6,1%) ; Saint-Juéry : environ 60 000 (+3,4%) ; soit 196 412 visites au sein des trois déchetteries du territoire, soit une hausse de 12% du nombre de visites.

Les trois déchetteries de l'agglomération ont reçu 11 953 tonnes de déchets des ménages de l'agglomération, soit une diminution de 2,7 % des tonnages recueillis par rapport à 2023.

Le ratio collecté est de 144 kg (-3,3%), le ratio de la part valorisée s'élevant à 87 Kg/hab. (hors gravats) soit 80%.

C.3.6.2 Détails et tonnages des déchets dangereux

Déchets dangereux	Repreneurs	Tonnages expédiés année
Ampoules et points lumineux	SAS RECYCLUM (75)	2,76
Déchets diffus spécifiques	ECODDS	60,69
	TRIADIS SERVICE (31)	44,74
	TOTAL	108,19

La collecte en déchetteries et le traitement des déchets dangereux présentant un risque pour l'environnement, les biens et les personnes sont assurés par le biais des déchetteries.

En 2024, le ratio par habitant et par an est stable à 1,29 kg/hab./an.

C.3.6.3 Les déchets d'activités de soins à risques infectieux pour les patients en auto-traitement

Les déchets de soins à risque infectieux font l'objet depuis la fin de l'année 2013 d'un contrat avec la société DASTRI dans le cadre du principe de responsabilité élargie du producteur (REP) qui permet de financer au niveau national la filière de collecte et de traitement des déchets par les producteurs.

Les officines font appel au dispositif national pour l'approvisionnement en contenants, les patients en auto-traitement pouvant, au choix, utiliser les points de collecte définis (dont les trois déchetteries de l'agglomération).

Les points de collecte (PDC) sous convention sont les déchetteries de l'agglomération.

Quantités Collectées (en kilo)

PDC CONVENTION	Jan	Fev	Mar	Avril	Mai	Jun	Jui	Aou	Sep	Oct	Nov	Dec	Total PDC
DECHETERIE DE GAILLAGUES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
DECHETERIE DE RANTEIL	8,43	12,17	15,10	7,52	4,82	4,59	13,36	6,23	6,68	14,11	5,09	0	98,10
DECHETERIE DE SAINT JUERY	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
TOTAL	8,43	12,17	15,10	7,52	4,82	4,59	13,36	6,23	6,68	14,11	5,09	0	98,10

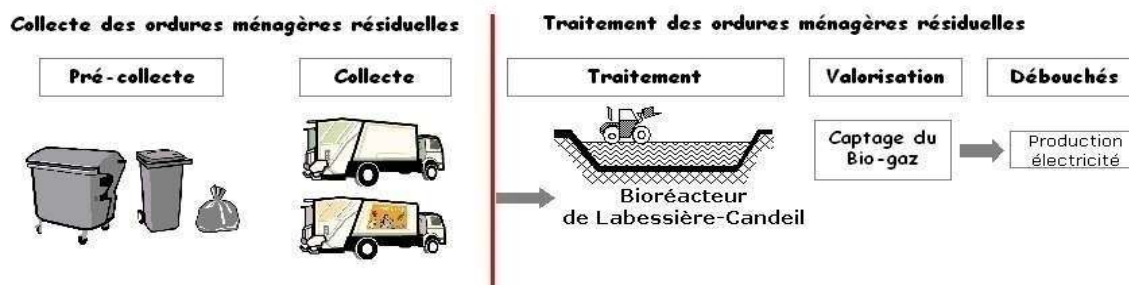
Sont indiquées également les points de collecte hors convention que sont les pharmacies (PDC hors convention) qui constituent les points d'apports principaux pour les patients en auto-traitement (ces quantités ne sont pas comptabilisées dans le bilan tous déchets du territoire).

Territoire	Jan	Fev	Mar	Avril	Mai	Jun	Jui	Aou	Sep	Oct	Nov	Dec	Total territoire
PDC CONVENTION	8,43	12,17	15,10	7,52	4,82	4,59	13,36	6,23	6,68	14,11	5,09	0	98,10
PDC HORS CONVENTION	130,75	368,74	132,11	165,94	363,97	70,04	172,34	358,70	76,27	163,43	373,04	0	2375,33
TOTAL	139,17	380,90	147,21	173,47	368,79	74,63	185,70	364,93	82,95	177,54	378,13	0	2473,43

C.3.7 ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois assure la collecte des ordures ménagères résiduelles en régie auprès de 91% de la population. Les 9% restant sont assurés par une entreprise privée.

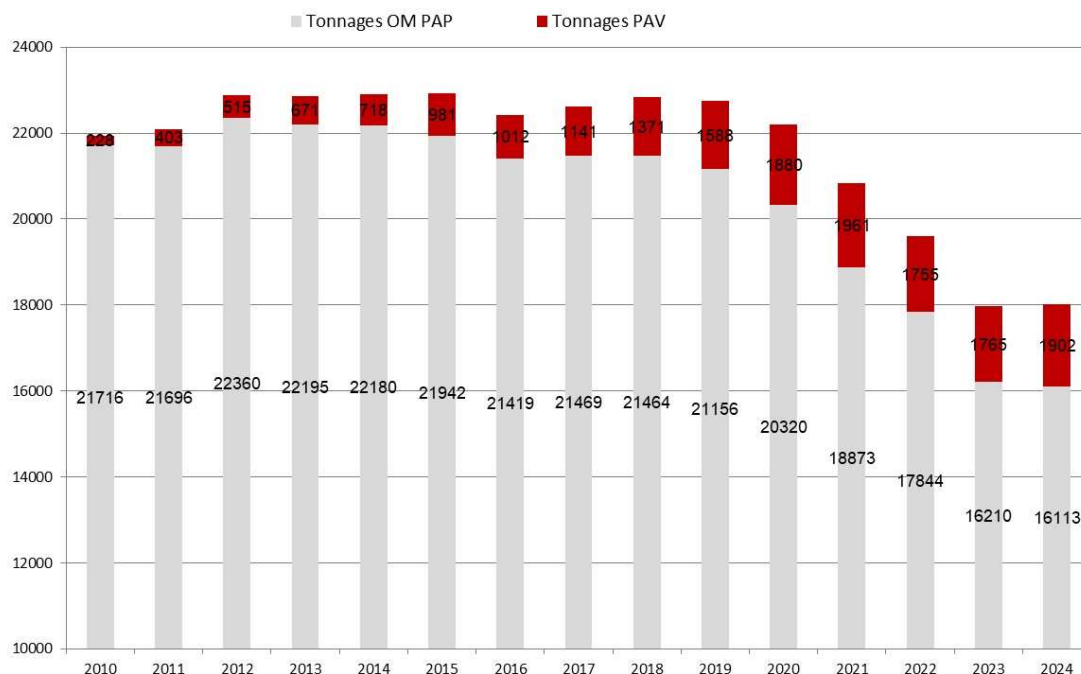
C.3.7.1 Organisation de la filière des ordures ménagères résiduelles



C.3.7.2 Données sur la collecte des ordures ménagères résiduelles

	Habitants desservis	Tonnes collectées	Ratio par habitant (kg/hab/an)	Évolution ratio n/n-1 (%)
Collectes en Régie (PAP + PAV)	74 351	16 263	218	-0,4%
Collectes Entreprise privée (PAP)	8 889	1 752	197	-0,5%
Totaux	83 240	18 015	216	-0,9%

C.3.7.3 Évolution des tonnages



2018 : +0,99% des Omr mais +20,1% de l'apport volontaire

2020 : -3,95% des Omr en porte à porte et +18% en apport volontaire (au total -2,87%).

2021 : -7,7% des Omr en porte à porte et +4,3% en apport volontaire (au total -6,1%).

2022 : -5,45% des Omr en porte à porte et -10,5% en apport volontaire (au total -5,9%).

2023 : -9,2 % des Omr en porte à porte et +0,58 % en apport volontaire (au total -8,4%)

2024 : -0,15% des Omr en porte à porte +7,8% en apport volontaire (au total + 0,2%)

C.3.7.4 Répartition géographique et analyse des fréquences de collecte

La conteneurisation est une des pistes d'optimisation mise en œuvre à partir de 2008 couplée avec un passage généralisé en collecte hebdomadaire sur tout le territoire. Elle s'est poursuivie en 2010 sur la zone C. Seule ALBI est maintenue encore avec six collectes en centre-ville et deux pour le secteur couronne.

Fréquences de collectes		
	C2A	Observations
OMR C1	68%	Territoire non aggloméré important
OMR C2	26%	Centres bourgs
OMR C5	6%	Centre historique très dense d'Albi

OMR C1, C2 ou C5

OMR C1

OMR C1



C.3.7.7 Tonnages des déchets de l'agglomération pris en charge par le secteur Traitement

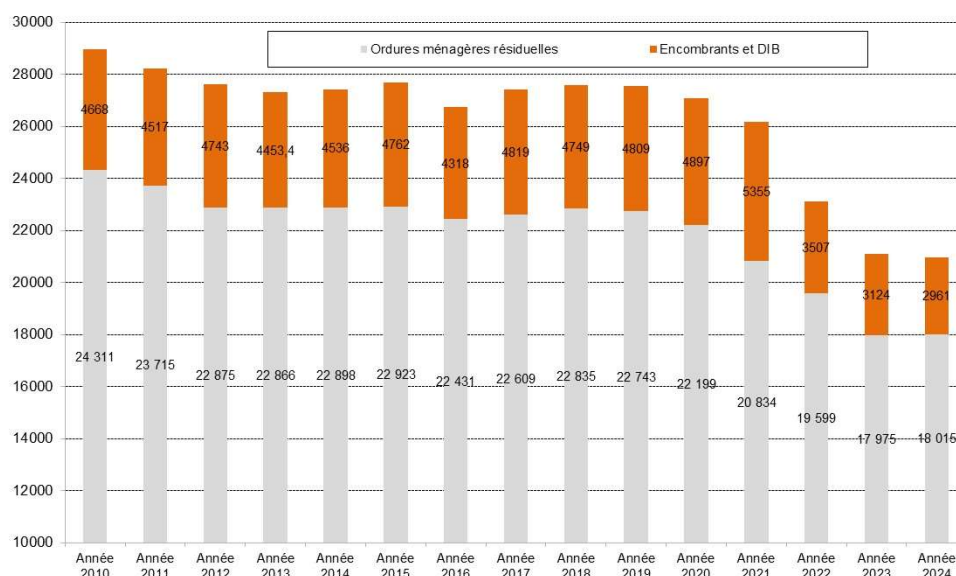
Nature déchets enfouis	Tonnages enfouis année n	% total	Tonnages enfouis année n-1	% n/n-1
OMR	18 015	76,64%	17 975	+0,2%
Refus de tri*	1 013	4,3%	1 009	+4%
Encombrants PAP	15	0,06%	11	+36%
Encombrants déchetteries	1 824	7,8%	1 840	-1%
Encombrants Pro	1 123	4,8%	1 274	-12%
Balayage**	1 513	6,4%	1 541	-2%
Total	23503	100%	23 650	-0,6%

La collecte d'encombrants en porte à porte est réalisée sur la commune d'Albi et sur rendez-vous, ceci expliquant les faibles tonnages en jeu.

*Refus de tri enfouis directement par Trifyl à Labessière-Candeil

**Déchets de balayage et des marchés de plein air de l'ensemble de l'agglomération.

C.3.7.8 Évolution des tonnages enfouis (élimination par stockage)



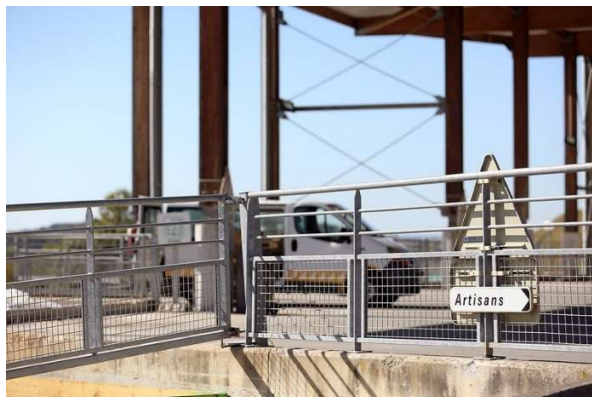
La rubrique « Encombrants et DIB » est constituée par les encombrants des déchetteries (particuliers ou professionnels), les déchets de voiries, balayage et marchés de plein air.

Le total des déchets pris en charge et destiné à l'enfouissement évolue à la baisse (-0,6% en 2024 par rapport à 2023 et -27 % par rapport à l'année 2010).

C.3.8 LES DÉCHETS NON MÉNAGERS

C.3.8.1 Organisation des filières de déchets non ménagers

La déchetterie professionnelle de RANTEIL permet de prendre en charge certains déchets des activités du territoire de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois. Ce dispositif est une solution pour les entreprises, qui mettent en place progressivement leurs propres filières directes de reprise / valorisation et, d'autre part, pour les petites entreprises, les artisans et autres petits commerces, producteurs de déchets d'activités (néanmoins assimilables aux déchets ménagers) qui ne peuvent être pris en charge par les collectes en porte à porte.



Déchetterie professionnelle de Ranteil

Le tissu économique de l'agglomération, riche de PME et PMI ainsi que d'activités individuelles, est le pourvoyeur largement majoritaire des apports de déchets non ménagers sur la déchetterie professionnelle de Ranteil.

C.3.8.2 Évolution des quantités de déchets non ménagers

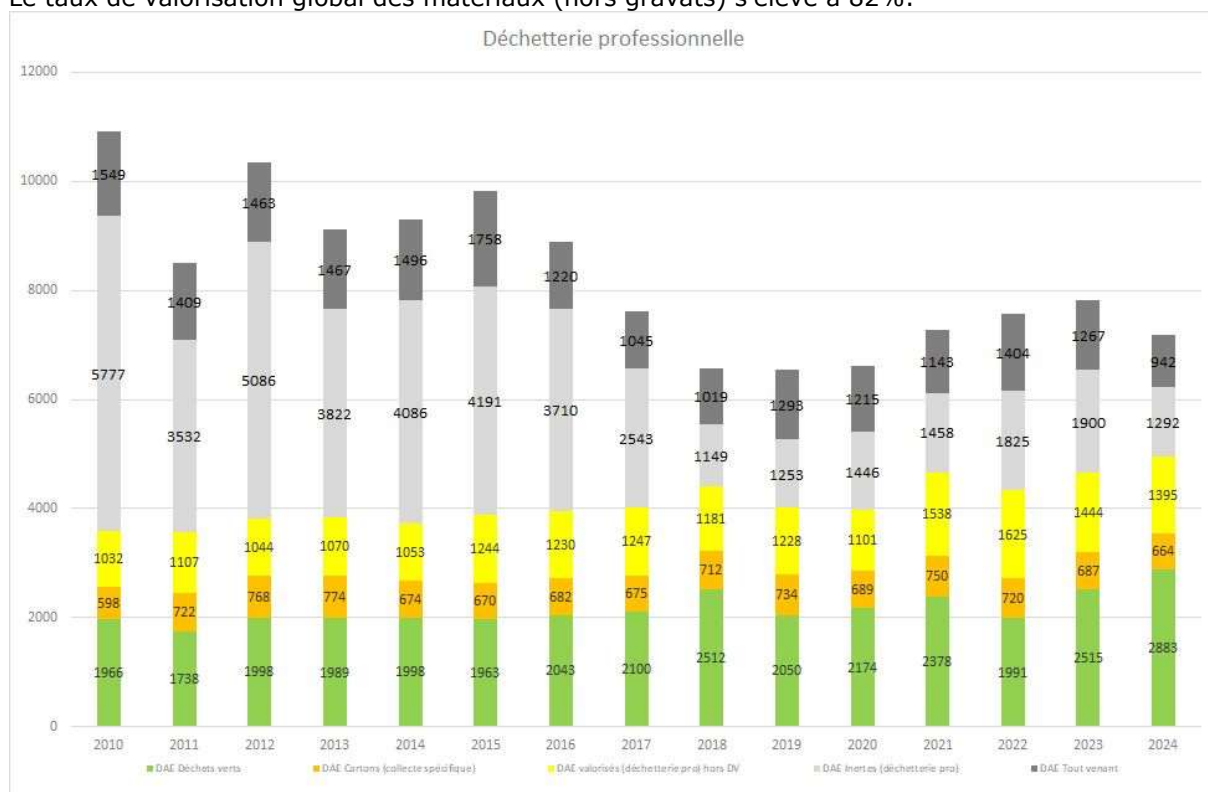
Produits acceptés en déchetterie	Tonnages 2024	Repreneurs	Filière de traitement
Ferrailles 	118	BRIANE	Recyclage
Cartons 	134	COVED	Recyclage
Déchets verts 	2883	Régie	Compostage
Bois 	610	SEOSSE	Tri et valorisation
Mobilier 	401	ECOMOBILIER	Recyclage
Plâtre 	132	CSE	Recyclage
Déchets inertes 	1293	ALBI REMBLAIS RECYCLES	Enfouissement
Tout Venant 	942	TRIFYL	Enfouissement
Total	6513		

Les déchets des professionnels reçus sur le site d'ALBI – RANTEIL en 2024 représentent 6513 tonnes soit une diminution de 8,7 % par rapport à l'année précédente.

Le tout-venant enfoui, avec 942 1274 tonnes, est en baisse de 26%, la réception de gravats évolue légèrement à -32 %, les déchets verts produits augmentant de 13 %.

Communauté d'agglomération de l'Albigeois

Le taux de valorisation global des matériaux (hors gravats) s'élève à 82%.



Evolution des tonnages de la déchetterie professionnelle de Ranteil.

C3.9 BILAN

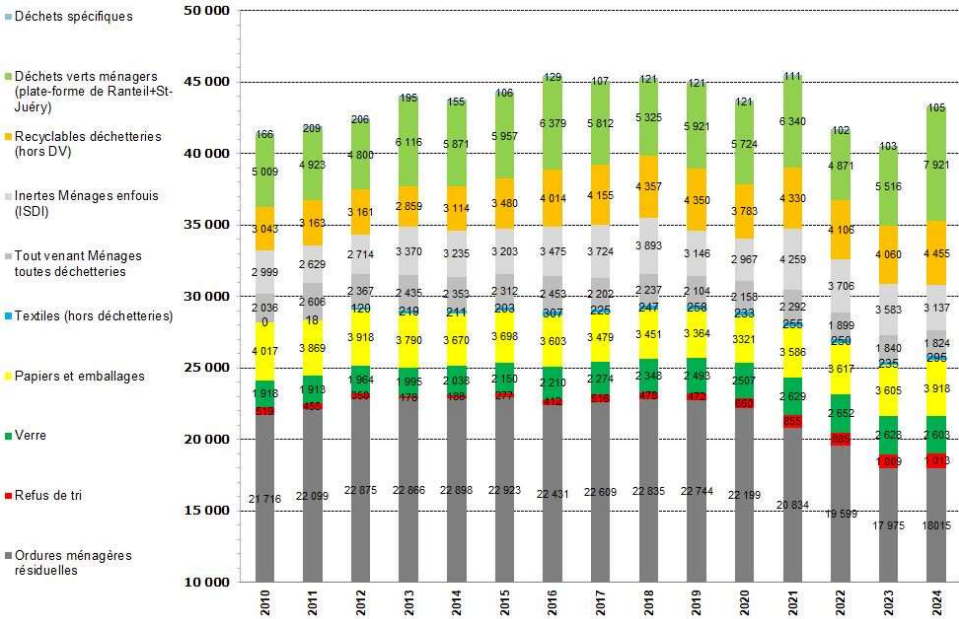
C.3.9.1 Répartition des tonnages et origine des déchets du territoire

Tonnages de déchets collectés	Tonnages Année n	% /total	kg/hab	Tonnages Année n-1	kg/hab. (n-1)	Evolution N/N-1 (kg/hab.)
Ordures ménagères résiduelles (OMR)	18 015 t	35,7%	216	17 975	218	-0,57%
Inertes des ménages enfouis	3 137 t	6,2%	38	3 583	43	-13,15%
Verre	2 603 t	5,2%	31	2 628	32	-1,74%
Emballages et papiers	4 931 t	9,8%	59	4 615	56	6,01%
Déchets verts des ménages	7 921 t	15,7%	95	5 516	67	42,48%
Recyclables ménages en déchetteries	4 455 t	8,8%	54	4 060	49	8,85%
Encombrants déchetteries et PàP	1 824 t	3,6%	22	1 840	22	-1,66%
Déchets dangereux	105 t	0,2%	1	103	1	1,81%
Textiles des ménages (PAV textiles y compris déchetteries)	295 t	0,6%	4	235	3	24,62%
Déchets non ménagers	7 175 t	14,2%	86	7 813	95	-8,88%
Total des tonnages collectés	50 461 t	100,0%	606	48 367	586	3,51%
Total hors DV et hors Inertes	39 403 t		473	39 268 t	476	-0,45%

Ainsi 43 141 tonnes (soit 86 % du total) sont issues de la gestion des déchets des ménages incluant néanmoins les déchets professionnels collectés par le biais des collectes en porte à porte. Les ménages produisent 518 kg/hab. de déchets en 2024.

C.3.9.2 Répartition par type de déchets des ménages suivant modes de collecte

Type déchets	OM résiduelles	Verre	JRM et ERM	Déchets verts	Encombrants	Autres déchets	Déchets dangereux	Totaux
Mode de collecte	Porte à porte	AV	Porte à porte et apport volontaire	Porte à porte Déchetteries et compostière	Déchetteries et porte à porte	Déchetteries	Déchetteries	-
Tonnages totaux collectés	18 015	2 603	4 931	7 921	1 824	7 886	105	43 286
Part / total en %	41,62%	6,01%	11,39%	18,30%	4,21%	18,22%	0,24%	100,00%



Constat et évolutions

Le graphique ci-dessus prend en compte tous les déchets d'origine ménagère (tous modes de collecte confondus), pour l'ensemble du territoire de l'agglomération.

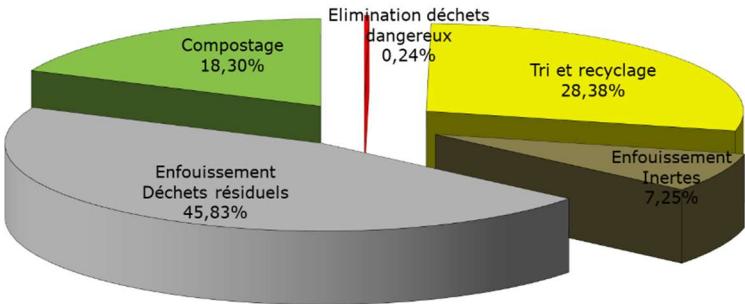
En 2024, la production globale de déchets ménagers par habitant augmente de 3% ; on observe les principales évolutions suivantes :

- Les déchets verts (+44%) ;
- Les déchets recyclables (+4%) ;
- Les déchets inertes (-12%) ;
- Les déchets tout-venant (-1%)

Les quantités d'ordures ménagères résiduelles sont réduites à 216 kg/hab. (-1%) et sont encore une nouvelle fois en baisse. Le taux de valorisation (hors inertes) est en hausse à 50 %.

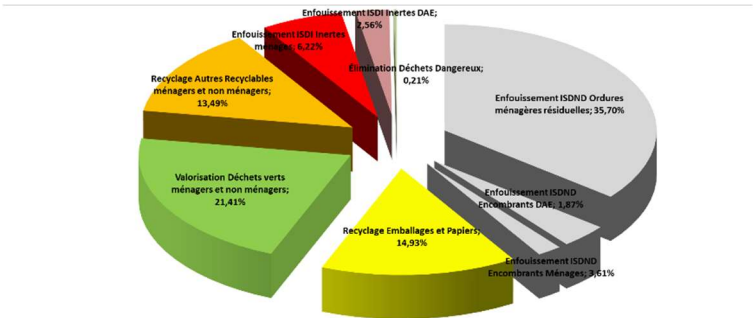
C.3.9.3 Répartition des modes de traitement des déchets ménagers seuls

Type déchets	OM résiduelles	Verre	Emballages et papiers	Déchets verts	Encombrants	Inertes	Autres déchets valorisables	Déchets dangereux	Totaux
Nature de la valorisation	Bioréacteur	Tri et recyclage	Tri et recyclage	Compostage	Bioréacteur	Enfouissement Inertes	Tri et recyclage	Elimination	-
Tonnages totaux collectés	18 015	2 603	4 931	7 921	1 824	3 137	4 750	105	43 286
Tonnages dirigés vers une filière de valorisation	0	2 603	4 931	7 921	1 824	0	4 750	0	22 029
Taux de collecte en vue d'une valorisation	50,89%								



C.3.9.4 Bilan global des modes de traitement des déchets ménagers et assimilés

Total		Enfouissement ISDND			Recyclage	Valorisation	Recyclage	Enfouissement ISDI		Élimination
		Ordures ménagères résiduelles	Encombrants Ménages	Encombrants DAE	Emballages et Papiers	Déchets verts ménagers et non ménagers	Autres Recyclables ménagers et non ménagers	Inertes ménages	Inertes DAE	Déchets Dangereux
Habitants	83240	83240	83240	83240	83240	83240	83240	83240	83240	83240
Tonnes	50461	18 015	1 824	942	7 534	10 804	6 809	3 137	1292	105
kg/hab.	606	216	22	11	91	130	82	38	16	1
Part / total en %		35,70%	3,61%	1,87%	14,93%	21,41%	13,49%	6,22%	2,56%	0,21%



Constat et évolutions

Le taux de collecte en vue d'une valorisation s'élève à 50 % en 2024 pour les déchets ménagers et assimilés.

C.3.10 INDICATEURS FINANCIERS

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois assure la collecte des ordures ménagères résiduelles et les collectes sélectives, le transfert, le traitement et le tri à travers sa régie directe ainsi qu'un opérateur public et une entreprise privée.

C.3.10.1 Les principales prestations rémunérées à des entreprises publiques ou privées en 2023

Nom de l'entreprise	Nature de la prestation	Type de contrat et durée	Montant en K€ TTC
TRIFYL	Traitement des déchets ménagers résiduels	Marché public de 4 ans	3 094
TRIFYL	Tri des emballages et papiers issus de la collecte sélective	Marché public de 4 ans	1 366
Veolia Agriculture	Exploitation de la plate-forme de compostage	Marché public de 1 an renouvelable 3 fois	336
COVED Midi Atlantique	Collectes diverses : • Ordures ménagères résiduelles ; • Collectes des emballages et papiers en porte à porte ou apport volontaire ; • Collecte des cartons des commerçants • Conditionnement des cartons	Marché public de 4 ans	894
COVED Midi Atlantique	Traitement des déchets ménagers résiduels	Marché public de 4 ans (début novembre 2024)	611
ESE	Lavage et maintenance des conteneurs enterrés grands volumes	Marché public de 2 ans renouvelable une fois	49

C.3.10.2 Les principales fournitures rémunérées à des entreprises privées sous contrats

Nom de l'entreprise	Nature de la fourniture	Type de contrat et durée	Montant en K€ TTC
PTL (PLASTIQUE ET TISSAGES DE LUNERAY)	Fourniture de contenants souples (sacs) pour la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective	Marché à bon de commande sur 4 ans	47
ESE	Fourniture de contenants rigides (bacs roulants) pour la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective	Marché à bon de commande sur 4 ans	147

C.3.10.3 Principaux investissements

Nature de l'investissement	Montants en K€ TTC	Répartition en %
Achat de contenants de collectes	194	14,00%
Acquisitions de véhicules pour la collecte en porte à porte ou en apport volontaire (3 semi-remorques, 2 véhicule BOM 19t, 3 véhicules utilitaires...)	1219	86,00%
Total	1 413	100%

En 2024, les principaux investissements se concentrent sur de l'acquisition de véhicules dans le cadre du renouvellement de la flotte de collecte et de transfert.

C.3.10.5 Produits des droits d'accès aux centres de traitement pour les déchets assimilés apportés directement par les entreprises ou par des collectivités clientes

Le montant des produits s'élève à 592 084,23 €

C.3.10.6 Coût et financement du service

Coûts du service

Indicateurs économiques collecte et traitement	en k€	en €/hab
Charges liées aux collectes et aux traitements (coût complet TTC)	14 780,04	177,56
Recettes industrielles : vente de matériaux, de compost, d'énergie, RH...	1 180,10	14,18
Coût technique du service	13 599,94	163,38
Soutiens des sociétés agréées : Eco-Emballages, Adelphe,...	1 588,37	19,08
Coût total du service public à la charge de la collectivité	12 011,57	144,30

Les recettes et soutiens de l'année couvrent 23 % des charges du service. Le coût technique du service augmente de 1 % (la hausse des coûts de traitement et de la TGAP est compensée par le niveau de recettes notamment des soutiens des eco-organismes).

Coût complet du territoire	Coût OMR en k€	Coût sélectif en k€	Amortis. & Emprunts en k€	Total charges en k€	Recettes en k€	Coût à charge en k€	Coût en €/ hab.
Totaux	8063,14	5167,39	1549,51	14780,04	2768,47	12011,57	144,30

Le niveau de recettes augmente de 22% à 2768 k€ (augmentation du soutien à la tonne triée suite à l'extension des consignes de tri et contrat relatif aux déchets abandonnés).

Financement du service

	2023		2024	
TEOM perçue auprès des usagers	10786,48 k€	130,61 €/hab.	11164,80 €/hab.	134,13 €/hab.
RS perçue auprès des usagers professionnels	903,26 k€	10,94 €/hab.	861,16 k€	10,35 €/hab.
Total	11689,75 k€	141,55 €/hab.	12025,96 k€	144,47 €/hab.
Coût complet	11800,43 k€	142,89 €/hab.	12011,57 k€	144,30 €/hab.

Teom : taxe d'enlèvement des ordures ménagères ; RS : redevance spéciale

Le produit de la TEOM augmente de 3,5 % (uniquement par l'augmentation des bases de la fiscalité) tandis que le produit de la redevance spéciale diminue de 3,5 %.

C.3.11 EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL

La politique de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois en matière d'emploi est de privilégier les personnels permanents pour assurer le service.

Les équipages de collecte sont composés d'un chauffeur et deux ripeurs qui utilisent le parc de 18 véhicules spéciaux (camions-bennes) aux normes les plus récentes. Le service Collecte dessert ainsi 12 communes du territoire du lundi au samedi.

Le service Traitement organise les transferts de déchets vers les exutoires de traitement, la collecte en apport volontaire (colonnes à verre et conteneurs enterrés) ainsi que l'exploitation de divers équipements comme les déchetteries, la plate-forme de compostage ainsi que la station de transfert.

La post-exploitation (suivi trentenaire et surveillance) de l'ancien site de stockage de déchets non dangereux est également assurée.

C.3.11.1 Effectifs du service prévention, collecte et de traitement des déchets

Emplois 2024	EFFECTIFS	STATUT			
	Effectif au 31/12/2024	Titulaires	Contractuels	Emplois aidés	Saisonniers
TOTAL Emplois	90,55	82	7	0	1,6
Agent Prévention	4	4			
Agent Collecte	63,4	56	6	0	1,4
Agents Traitement	17,15	17			0,2
Agents administratifs	3	3			
Cadres	3	2	1		

Le recours aux saisonniers est réalisé pendant 9 semaines pour la collecte à raison de 9 agents tandis que le secteur Traitement emploi 1 saisonnier pendant les deux mois d'été.

En 2024, l'effectif permanent a été renforcé par des contractuels représentant 6 équivalents temps pleins sur l'année ; ces agents assurent les remplacements des agents en maladie ainsi que des agents reclassés.

C.3.11.2 Mesures en faveur de l'hygiène et la sécurité

Les bennes sont équipées de systèmes performants de levage qui ont montré leur efficacité en termes de réduction de la pénibilité et donc des accidents de travail. La généralisation, à tout le territoire, de la conteneurisation est donc aussi une mesure de sécurisation de la manutention pour tous les ripeurs.

Les principales améliorations obtenues résident néanmoins dans le renouvellement du parc des bennes à ordures ménagères qui apporte un confort et une sécurité accrue pour l'ensemble du personnel tout en permettant une productivité plus élevée.

D BILAN ET PERSPECTIVES

D.1 Bilan 2024

Le renouvellement des marchés de traitement des déchets résiduels et tri des emballages et papiers a défini (à compter de novembre 2024) un nouveau titulaire pour le marché de traitement des déchets résiduels, il s'agit de la société COVED avec le site d'enfouissement de Lavaur ; pour le tri des emballages et papiers, le titulaire reste le syndicat mixte départemental TRIFYL avec le centre de tri de Labruguière.

Le concours de maîtrise d'œuvre pour le projet de déchetterie/ Recyclerie de Puygouzon a permis de définir le projet lauréat qui est le groupement « RENDEZ VOUS (mandataire) sis 27 rue des trente-six points 31400 TOULOUSE / GINGER / OTEIS / MANZANO / G BIM » ; le projet a une livraison estimée vers mi-2027.

En 2024 et depuis l'année précédente de manière rétroactive, l'ensemble des actions liées à la lutte contre les déchets abandonnés diffus sont soutenues par la société CITEO (actions curatives et actions de prévention).

Pour continuer la mise en œuvre de la stratégie biodéchets adoptée en septembre 2022, l'année 2024 a permis de continuer la promotion du compostage de proximité (891 composteurs distribués et autant de pratiquants formés et 19 nouveaux sites de compostages collectifs) mais aussi de préparer une expérimentation de la collecte des biodéchets en apport volontaire planifiée pour l'année 2025.

Les démarches de sensibilisation à l'écologie industrielle et territoriale se poursuivent mobilisant une quarantaine d'entreprises du territoire.

Globalement, les résultats obtenus soulignent l'efficacité sur le long terme de l'ensemble des actions menées :

- réduction de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés de 8 % par rapport à l'année de référence 2010 ;
- baisse des ordures ménagères résiduelles de 21 % par rapport à 2010 et encore de 1 % par rapport à l'année dernière ;
- le taux de valorisation des déchets (hors inertes) atteint ainsi le meilleur score jamais atteint à 52 %
- le volume des déchets enfouis diminue encore ainsi de 1 % en 2024.

Ces résultats sont encourageants et démontrent le caractère vertueux de l'effort collectif mais ne doivent pas cependant faire perdre de vue que près de 75 % de nos ordures ménagères résiduelles peuvent être recyclées, valorisées ou dont la production de près de la moitié pourraient être évités.

D.2 Perspectives 2025

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois prévoit les actions suivantes :

- Mise en œuvre de la stratégie biodéchets : expérimentation de la collecte des biodéchets en apport volontaire prévue au printemps 2025.
- Réalisation d'une étude d'optimisation des collectes.
- Projet de déchetterie/ Recyclerie de Puygouzon : avant-projet définitif, dossier ICPE, dossier permis de construire, études complémentaires (études géotechniques, études écologiques, études sites et sols pollués...) et consultation des entreprises.
- Etude des possibilités de mise en œuvre des dispositifs de collecte sélective hors foyers.

E TABLEAUX DE BORD DE SYNTHESE

Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

16 communes

83240 habitants

45324 logements dont 1315 résidences secondaires
et 3468 logements vacants

Territoire semi-urbain

208,85 Km²395 Habitants/Km²

14,56% d'habitat vertical (plus de 10 logements)

E.1 Les dispositifs de collecte

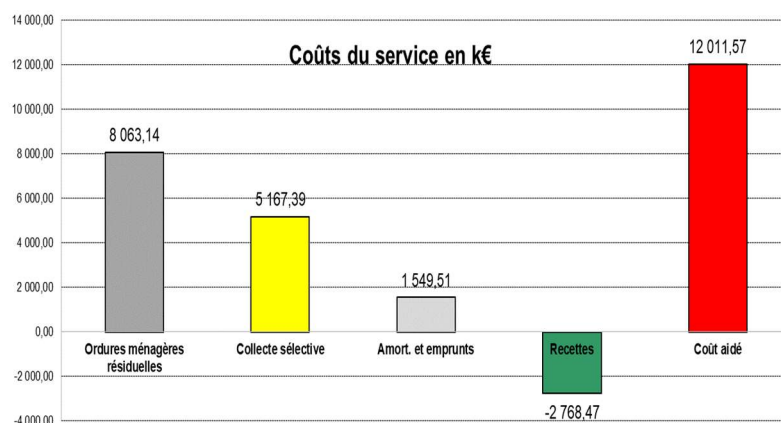
	Tous Déchets	OM résiduelles	Emballages et JRM	Déchets verts	Autres Recyclables	Déchets ménagers inertes	Encombrants	Déchets Dangereux	Déchets non ménagers
Habitants desservis	83 240	83 240	83 240	83 240	83 240	83 240	83 240	83 240	-
Modes de collecte		porte à porte et apport volontaire	porte à porte et apport volontaire	3 déchèteries + compostière + porte à porte	3 déchetteries + PAV textiles	3 déchetteries	2 déchèteries + porte à porte	3 déchetteries	Déchetterie professionnelle
Fréquence de collecte		C1, C2 et C5 centre ville ALBI	C 0,5 ou C1	-	-		-	-	-
Contenant		Sac et bac	Sac, bac	-	-		-	-	-
Tonnages collectés (T/an)	50 461	18 015	7 534	7 921	4 750	3 137	1 824	105	7 175
Tonnages collectés (kg/hab/an)	606	216	91	95	57	38	22	1	

E.2 Les dispositifs de traitement

	Total	Enfouissement					Recyclage	Valorisation	Recyclage	Elimination
		OM résiduelles	Encombrants	Encombrants non ménagers	Déchets inertes des ménages	Déchets inertes non ménagers	Emballages et JRM	Déchets verts ménagers et non ménagers	Autres Recyclables ménagers et non ménagers	Déchets Dangereux
Nombre d'habitants desservis	83 240	83 240	83 240	83 240	83 240	83 240	83 240	83 240	83 240	83 240
Tonnages traités en t/an	50 461	18 015	1 824	941	3 137	1 292	7 534	10 804	6 809	105
Tonnages traités en kg/hab/an	606	216	22	11	38	16	91	130	82	1

E.3 Les données économiques

	Tous Déchets ménagers
Coût complet (k€)	14780,04
Dont amortissements et emprunts	1548,51
Recettes industrielles, soutiens, aides (k€)	2708,47
Coût aidé du service public (k€)	12011,57
Coût aidé du service public (€/hab.)	144,30



E.4 Les indicateurs d'évolution et de valorisation

	Tous Déchets	OM résiduelles	Emballages avec verre et JRM	Autres déchets des ménages	Déchets non ménagers
Évolution tonnages collectés année n/n-1	+3%	+1,3%	+3,7%	-2,7%	-8,7 %
Taux de valorisation (%)	50%	0%	86%	80%	82%

Le total des déchets ménagers et assimilés augmente de 3% sur le territoire, provoqué par une hausse exceptionnelle des quantités de déchets verts et malgré la bonne tenue des autres indicateurs.

Le taux de valorisation global des déchets pris en charge par l'agglomération atteint 50 %.